



**COMMUNE DU CELLIER**  
**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

**NOTICE SANITAIRE**  
**PIECE 6.3**



# 1. Eau Potable

---

La commune du Cellier appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région d'Ancenis, responsable de la distribution de l'eau potable sur les 27 communes d son territoire.

L'exploitation est déléguée à la SAUR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui a pour charge la production et la distribution de l'eau.

Pour alimenter la commune du Cellier, le syndicat importe de l'eau de Nantes Métropole, eau produite à l'usine de Basse-Goulaine, dont la qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution. Au total, 150 020 m<sup>3</sup> d'eau ont été importés pour Le Cellier en 2010, pour 1 408 abonnés.

L'eau de la commune du Cellier est de bonne qualité bactériologique et chimique, répondant aux limites de la réglementation.

Il est à noter que de nombreuses habitations s'alimentent directement par des puits privés.

## 2. Eau Usée

---

La commune du Cellier est équipée d'un réseau d'assainissement collectif.

La gestion du réseau de collecte des eaux usées est sous contrat d'affermage avec la SAUR. Le contrat date du 1er janvier 2000 et a été établi pour une période de 12 ans.

En 2010, la SAUR a recensé 903 branchements raccordés au 31 décembre, pour un volume annuel d'eau potable consommé assujéti à la redevance d'assainissement de 89 276 m<sup>3</sup>.

Le réseau de collecte d'assainissement se compose :

- d'un linéaire total de 37 km :
- de 9 postes de refoulement :
- d'une station d'épuration, la station des Mazères :

Figure 5 : Description de la station d'épuration des Mazères (Source : Rapport annuel du délégataire – Service de l'Assainissement, Service 2010, SAUR) :

STEP Les Mazerès Cne LE CELLIER	
Lieu	LE CELLIER
Date de mise en service	2001
Capacité nominale	4350 Eq. Hab
Charge nominale en débit	1200 m <sup>3</sup> /j par nappe haute et temps de pluie 450 m <sup>3</sup> /j par temps sec
Charge nominale en DBO5	260 kg/j
Charge nominale en DCO	605 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Filière eau	Boue activée aération prolongée sans anoxie
Filière boue	Epaississement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	boire du Cellier (Cerny)

### 2.1.1.1.1.

Une étude de zonage d'assainissement des eaux usées a été réalisée conjointement à l'élaboration du présent PLU.

La commune du Cellier dispose :

- d'une station d'épuration par boues activées, la station des Mazères :

Depuis 2010, de 3 stations d'épuration de proximité, de type lit planté de roseaux :

- la station de la Babonnière (40 EH) ;
- la station de la Rigaudière (70 EH) ;
- et la station des Branchères (85 EH).

La répartition de la charge supplémentaire induite par le projet communal vis-à-vis des dispositifs d'assainissement collectif en place respectivement dans le bourg, les villages et les hameaux est estimée de la manière suivante :

- **Le bourg** : 261 logements prévus, raccordés sur la station des Mazères (capacité : 4350 eq.hab > Compatible).
- **Les villages et hameau relais** : 34 logements prévus, dont 3 prévus à la Rigaudière, raccordés à la station de la Rigaudière (capacité : 70 EH > Compatible), 24 à Launay et 7 à Vandel, raccordés à la station des Mazères (capacité : 4350 eq.hab > Compatible).
- **Les autres villages** : 38 logements dont, entre autres, 0 à la Babonnière, et 1 aux Branchères (> compatible).

### 3. Eau Pluviale

---

La commune du Cellier présente un système de collecte des eaux pluviales composé de fossés et de canalisations.

Au total, 23 km de réseau busé et environ 45 km de fossés ou ruisseaux participant à l'écoulement des débits pluviaux ont été recensés.

Certains dysfonctionnements ponctuels sont constatés : Parmi les problèmes d'inondations et de débordements relevés, certains sont davantage des problèmes d'entretien que des problèmes structurels (obstruction d'ouvrage d'évacuation, fossés d'évacuation encombrés ou non curés, etc.).

Une étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales a été réalisée conjointement à l'élaboration du présent PLU.